



MATERIAUX CONCASSES ARDENNAIS (MCA)

Carrière de Douzy-Francheval (08)

Dossier de demande d'autorisation environnementale unique de modification d'une carrière et d'une installation de traitement

Pièce jointe n°4ter – Résumé non technique de l'étude d'impact



GINGER BURGEAP Région Nord-Ouest (Arras) • 5, chemin des Filatiers 62223 Sainte-Catherine
Tél : 03 21 24 38 00 • burgeap.arras@groupeginger.com

MATERIAUX CONCASSES ARDENNAIS (MCA)

Carrière de Douzy-Francheval (08)

Pièce jointe n°4ter – Résumé non technique de l'étude d'impact

Ce rapport a été rédigé avec la collaboration de :

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction Nom / signature	Vérification Nom / signature	Validation Nom / signature
Rapport	25/06/2026	01	A. DELACROIX 	G. PROVOST 	A. CHEREL 
Rapport suite retour MCA	30/06/2026	02	A. DELACROIX 	G. PROVOST 	A. CHEREL 

RÉFÉRENCE DU RAPPORT	DMNO-P0021 -PJ04ter
DOMAINE TECHNIQUE H4i	15

SOMMAIRE

1.	Présentation du site.....	4
1.1	Localisation.....	4
1.2	Aires d'étude.....	4
2.	Description du projet.....	6
3.	Description de l'état initial de l'environnement.....	7
3.1	Critères de hiérarchisation.....	7
3.2	Synthèse des enjeux.....	8
4.	Analyse des effets de l'activité du site sur l'environnement et mesures d'évitement, de réduction ou de compensation.....	10
4.1	Critères de hiérarchisation des impacts.....	10
4.2	Synthèse des impacts du projet.....	10
5.	Effets cumulés avec les autres projets connus.....	15
6.	Description des solutions de substitution raisonnables examinées par le maître d'ouvrage.....	17

TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse des enjeux.....	8
Tableau 2 : Synthèse des impacts et des mesures.....	11

FIGURES

Figure 1 : Localisation du site.....	5
Figure 2 : Aires d'étude.....	6
Figure 3 : Projets pris en compte dans le cadre de l'analyse des effets cumulés.....	16

1. Présentation du site

1.1 Localisation

Le site d'étude est localisé sur les communes de Douzy et de Francheval dans les Ardennes (08). La commune de Douzy est située à environ 5 km à l'est de Sedan. La commune de Francheval est limitrophe avec la Belgique. La frontière avec la Belgique est, au plus proche, à environ 6 km des limites du site.

L'accès à la carrière s'effectue par une voie privée revêtue d'un enrobé depuis la route départementale (RD) n°17. Une route permet de rejoindre la RD n°8043 via la zone d'activité des Grandes Grèves en évitant le bourg de Douzy et les habitations.

Le périmètre de l'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) s'étend sur une superficie totale d'environ 78,2 ha. Aucune extension n'est prévue.

Neuf communes sont incluses dans le rayon d'affichage :

- Douzy,
- Francheval,
- Bazeilles,
- Givonne,
- Daigny,
- La Moncelle,
- Pouru-aux-Bois,
- Poury-Saint-Rémy,
- Brévilly.

La figure suivante localise l'emprise du périmètre ICPE objet de la présente demande. Y est représentée l'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) existante. Cette dernière ne sera pas maintenue dans le cadre du projet puisqu'il a été convenu avec la DREAL que le remblayage avec des matériaux extérieurs inertes entrerait dans le cadre du réaménagement de la carrière, rubrique 2510 de la nomenclature des ICPE.

1.2 Aires d'étude

Le périmètre de l'étude d'impact concerne l'emprise du site et son environnement proche et éloigné.

Plusieurs aires d'étude sont ainsi définies :

- L'aire d'étude « immédiate » : elle correspond aux limites du site ;
- L'aire d'étude « rapprochée » : 500 m autour du projet ;
- L'aire d'étude « éloignée » : elle couvre une zone élargie dans un rayon de 3 km autour de l'emprise du site, correspondant au rayon d'affichage de l'enquête publique.

Les aires d'étude sont présentées sur la Figure 2.

A noter que les aires d'études sont susceptibles d'évoluer en fonction des thématiques.

Localisation

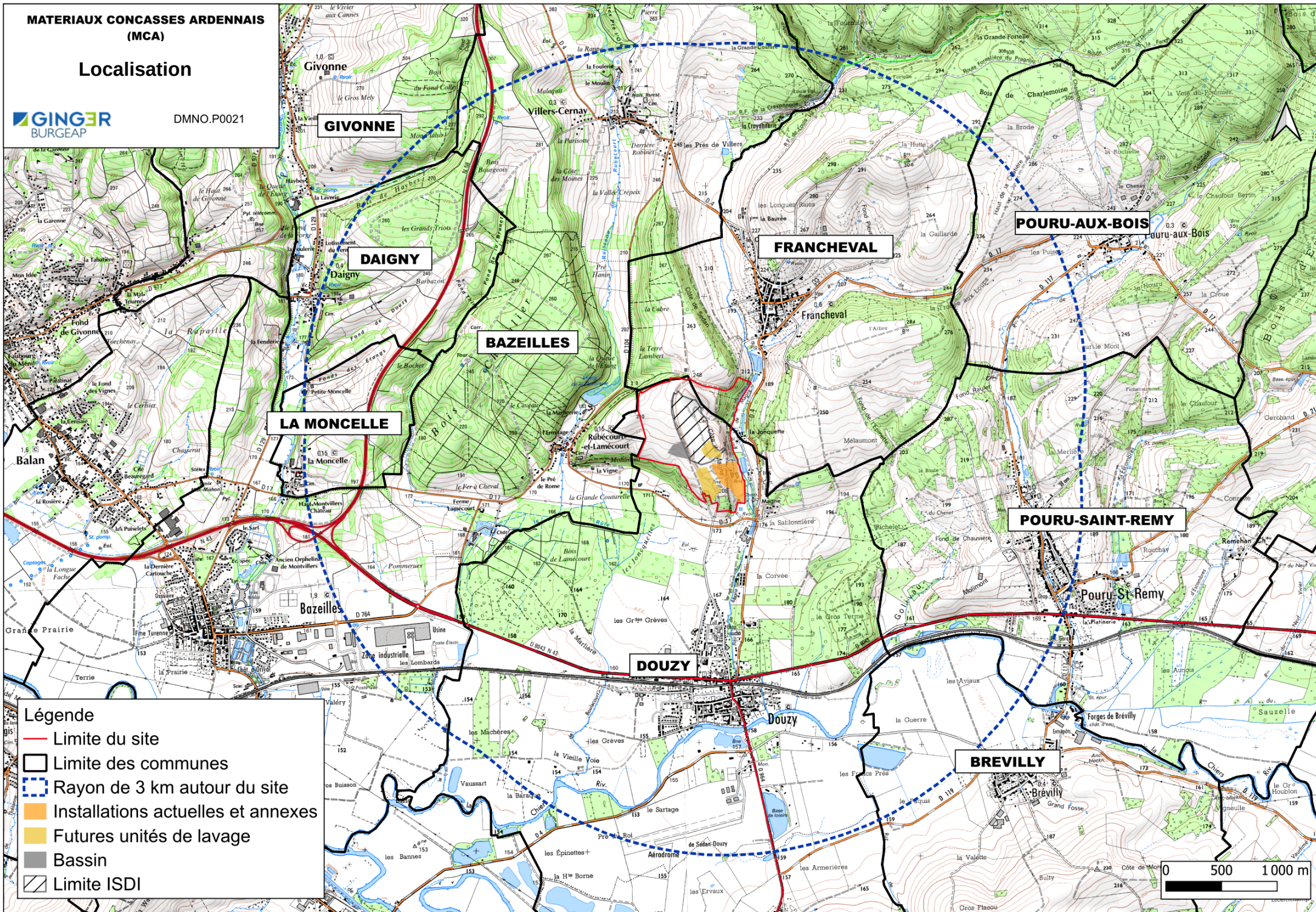


Figure 2 : Aires d'étude



2. Description du projet

La description détaillée du projet est fournie dans la PJ n°46 : Description du projet. Elle est synthétisée dans la PJ n°7 – Note de présentation non technique.

La société Matériaux Concassés Ardennais (MCA) souhaite :

- Permettre l'accueil de matériaux inertes extérieurs « TN+ » », « terres et cailloux » présentant des surconcentrations d'origine naturelle, pour le remblayage de la carrière ;
- Augmenter les rythmes de remblayage de la carrière et de production de granulats ;
- Mettre en place deux unités de lavage en sus de l'installation de traitement actuelle :
 - Une pour le lavage des granulats à destination du béton,
 - L'autre pour une meilleure valorisation du gisement via le lavage des stériles.

Concernant le premier point, le site accueille déjà des matériaux inertes extérieurs « K3 » et « K3+ ». Les matériaux « K3 » respectent l'annexe 1 ou les seuils de l'annexe 2 de l'arrêté ministériel du 12/12/2014 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes dans les installations relevant des rubriques 2515, 2516, 2517 et dans les installations de stockage de déchets inertes relevant de la rubrique 2760 de la nomenclature des installations classées. Les matériaux « K3+ » dépassent jusqu'à 3 fois les seuils de l'annexe 2 conformément à l'article 6 du même arrêté.

Ce projet nécessite :

- La mise en place d'un bassin pour l'alimentation en eau des unités de lavage. Ce bassin sera alimenté par les eaux de ruissellement du site et par une augmentation des prélèvements dans le ruisseau de Magne en période de moyennes et hautes eaux. En contrepartie, MCA ne pompera plus les eaux du ruisseau pendant les périodes les plus sèches ;
- La prolongation de deux ans de l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2015, soit une autorisation jusqu'en octobre 2037, pour permettre le remblayage du site avec des matériaux inertes extérieurs après extraction.

Les modalités d'extraction seront inchangées. L'augmentation de la production de granulats est en partie assurée par le lavage des stériles.

Le périmètre ISDI sera supprimé, le remblayage du site avec des matériaux inertes extérieurs se fera dans le cadre de la remise en état de la carrière.

Les installations de traitement des matériaux en place seront conservées. Les matériaux, auparavant emmenés sur le site de Warcq pour être lavés le seront sur le site de Douzy.

3. Description de l'état initial de l'environnement

3.1 Critères de hiérarchisation

Un élément de l'environnement présente un enjeu lorsque, compte tenu de son état actuel ou prévisible, une portion de son espace ou de sa fonction présente une valeur au regard de préoccupations écologiques, urbanistiques, patrimoniales, culturelles, sociales, esthétiques, techniques, économiques, etc.

La hiérarchisation des enjeux de l'environnement a été réalisée selon une cotation qualitative en quatre niveaux :

- Rouge = enjeu fort
- Orange = enjeu modéré
- Jaune = enjeu faible
- Blanc = sans enjeu.

3.2 Synthèse des enjeux

Le tableau qui suit synthétise les enjeux identifiés pour chaque thématique.

Ce tableau ne préjuge pas des impacts qui peuvent, par exemple, être forts sur un enjeu faible, entraînant la nécessité d'une étude technique adaptée, ou inversement nuls sur un enjeu fort.

Tableau 1 : Synthèse des enjeux

Thématique	Description	Enjeu
Risques géologiques	Aléa retrait et gonflement des argiles nul à faible Site non concerné par le risque de mouvement de terrain Sismicité faible à très faible	Faible
Pollution des sols	Terrains agricoles avant exploitation de la carrière Utilisation de carburant de type B100 Etude historique et diagnostic de sortie à la cessation d'activité	Faible
Qualité des eaux souterraines	Masses d'eau en bon état en bon état chimique (2015 et 2021) Projet prévoyant le remblayage avec des matériaux inertes K3+ et TN+	Modéré
Eaux souterraines - inondations	Installations existantes potentiellement sujettes au débordement de nappe Modifications envisagées non concernée par le risque de débordement de nappe	Faible
Qualité des eaux superficielles	Bon état chimique de la masse d'eau Ruisseau de Magne atteint en 2015 et objectif de bon état écologique fixé à 2021 Absence de rejet dans les eaux superficielles	Faible
Eaux superficielles - inondation	Une partie des installations existantes en zone inondable Hauteur d'eau ne dépassant pas 50 cm	Faible
Usage de l'eau	Site pour partie dans le périmètre de protection éloignée du captage d'alimentation en eau potable (AEP) de « La Jonquette » situé sur la rive opposée du ruisseau de Magne Une source et un puits agricole à 400 m à l'aval du site Projet prévoyant le remblayage avec des matériaux inertes K3+ et TN+	Modéré
Qualité de l'air	Bonne qualité de l'air à la station de référence Analyses des retombées de poussières Zone semi-rurale avec présence de quelques habitations aux abords du site	Modéré
Paysage	Carrière de Douzy présentant une intégration paysagère globalement satisfaisante Visibilité à moyenne et longue distance limitée Chemin rural bordant le site Présence d'une frange boisée dense faisant écran	Faible

Thématique	Description	Enjeu
Patrimoine culturel protégé	Château de Lamécourt, inscrit au titre des monuments historiques, à 1,4 km du projet Aucun site classé ou inscrit au titre de la protection des sites, site patrimonial remarquable dans un rayon de 3 km du projet Diagnostics archéologiques d'ores et déjà prescrits sur les terrains restant à exploiter Aucune prescription de fouille sur les terrains déjà diagnostiqués	Faible
Zones du patrimoine naturel	Sites Natura 2000 les plus proches à 1,8 et 2 km de la carrière : zone de protection spéciale (ZPS) « Plateau ardennais » (FR2112013) et ZPS « Confluence des vallées de la Meuse et de la Chiers » (FR2112004). Plusieurs zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) dans un rayon de 3 km, la plus proche à 1,5 km Deux zones d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO) dans un rayon de 3 km, la plus proche à 900 m Site à distance de tout(e) : - Parc Naturel Régional ou National, - Réserve Naturelle Régionale ou Nationale, - Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope - Espace Naturel Sensible Site entre deux corridors des milieux humides : ruisseau de Rubécourt, à l'Ouest, et au ruisseau de Magne, à l'Est	Modéré
Faune Flore et milieux naturels Zones humides	Projet d'implantation d'une installation de lavage des granulats, compris dans l'enceinte de l'actuelle carrière MCA, n'impliquant aucun enjeu naturaliste notable. Observations les plus notables restant périphériques à la carrière, avec, outre la présence de la Pie-grièche écorcheur, celle de l'Hirondelle de rivage, du Grand-Duc d'Europe et, dans une moindre mesure, du Léopard des murailles. Aucun n'est directement concerné par le projet maintenu. Attention particulière devant être portée aux Espèces Exotiques Envahissantes (EEE), particulièrement au sein de l'actuelle carrière, où elles sont bien implantées (Robinier faux-acacia, Aster lancéolé, Érigéron annuel, Sèneçon du Cap et Arbre aux papillons).	Contexte global : Moyen à assez élevé
		A l'échelle de la carrière : Faible
		Périphérie de la carrière : Potentiellement élevé
		Emprise installation de lavage des granulats : Faible à moyen
Populations	Habitations les plus proches du site à environ 70-80 m. Ecole primaire de Francheval à 700 m du site et écoles et collège de Douzy à plus de 1 km	Modéré
Activités industrielles	Présence de plusieurs ICPE dans un rayon de 3 km, la plus proche à 1,4 km (Carrière Nexstone à Bazeilles). Absence de site SEVESO	Faible

Thématique	Description	Enjeu
Agriculture	Projet implanté sur une carrière déjà autorisée Activité agricole maintenue dans l'attente de l'exploitation de la carrière Absence d'origine de qualité sur les parcelles bordant le site	Nul
Tourisme et loisirs	Communes non considérées comme touristiques ou stations classées Présence d'infrastructures de loisirs sur Douzy et du gîte de la Jonquette à Francheval	Faible
Voies douces et chemin	Chemin de Mohimont, exploité suite à l'obtention de l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2015, déplacé le long du site à l'ouest	Faible
Trafic routier	Secteur desservi par un réseau routier à fort trafic Aménagements pour la desserte du site déjà en place : évitement des habitations pour rejoindre les routes à 2*2 voies Carrière actuelle représentant une part importante du trafic poids-lourds sur la RD n°8043 au niveau de Douzy et à l'entrée de Bazeilles.	Faible
Bruit	Habitations à moins de 100 m du site Résultats du constat sonore 2026 conformes à la réglementation	Fort
Vibrations	Présence d'habitations à moins de 300 m du site	Modéré
Pollutions lumineuses	Site localisé en zone rurale peu éclairée Fonctionnement du site en période nocturne	Modéré

4. Analyse des effets de l'activité du site sur l'environnement et mesures d'évitement, de réduction ou de compensation

4.1 Critères de hiérarchisation des impacts

La hiérarchisation des impacts du site sur l'environnement a été réalisée selon une cotation qualitative en cinq niveaux :

- **Rouge** = impact fort
- **Orange** = impact modéré
- **Jaune** = impact faible
- Blanc = sans impact
- **Vert** = impact positif

4.2 Synthèse des impacts du projet

Le tableau qui suit synthétise l'impact du projet pour chaque thématique.

Tableau 2 : Synthèse des impacts et des mesures

Thématique		Impact potentiel	Niveau d'impact sans mesure	Mesure d'évitement (ME), de réduction (MR), de compensation (MC) ou de suivi (MS)	Impact résiduel
Sols et sous-sols		Impacts liés : • A la présence et la circulation des engins de chantier ; • Au décapage de la découverte (déjà autorisé) ; • A la présence de déchets inertes K3, K3+ et TN+ ; • Au risque de pollution accidentelle ou chronique des sols.	Modéré	ME1 : Circulation des engins sur les pistes dédiées ME2 : Déchargement des matériaux inertes à proximité de la zone de remblayage ou de stockage ME3 : Absence de nouveau décapage des sols, hors décapage déjà autorisé dans le cadre de l'exploitation de la carrière ME4 : Utilisation de biocarburant B100 MR1 : Reconstitution des sols MR2 : Stockage des produits dangereux au niveau de l'atelier de façon adaptée MR3 : Intervention en cas de pollution accidentelle et mise à disposition de kits anti-pollution MR4 : Procédure d'acceptation des matériaux inertes MR5 : Fermeture du site en dehors des horaires d'ouverture et clôture du site MS1 : Suivi topographique réalisé annuellement	Faible
Eaux souterraines		Impacts liés : • A la présence et la circulation des engins de chantier ; • A la présence de déchets inertes K3, K3+ et TN+ ; • Au risque de pollution accidentelle ou chronique des sols.	Modéré	ME1 : Utilisation de biocarburant B100 MR1 : Stockage des produits dangereux au niveau de l'atelier de façon adaptée MR2 : Intervention en cas de pollution accidentelle et mise à disposition de kits anti-pollution MR3 : Procédure d'acceptation des matériaux inertes MR4 : Fermeture du site en dehors des horaires d'ouverture et clôture du site MS1 : Réalisation de trois piézomètres MS2 : Adaptation du suivi de la qualité des eaux souterraines	Faible
Eaux de surface	Inondation et risque de capture	Impacts liés : • A la présence de stockage de produits potentiellement polluants en zone inondable • Au risque de capture des carrières par les cours d'eau Absence de nouvelles activités en zone inondable dans le cadre du projet.	Faible	ME1 : Maintien des stockages des produits dans l'atelier au-dessus de la côte de la crue centennale ME2 : Absence d'extraction sous le niveau des berges du ruisseau de Magne	Sans impact
	Ruissellement	Impacts liés : • Modification de l'occupation des sols et de la topographie sur l'emprise du site	Modéré	ME1 : Rétention sur la partie sud de la carrière ME2 : Récupération des eaux de ruissellement pour les besoins en lavage (bassins versants 1 et 2)	Faible
	Ruisseau de Magne	Impacts liés : • A l'augmentation du prélèvement dans le ruisseau de Magne : de 38 m³/h à 49 m³/h et de 36 000 m³/an à 150 000 m³/an (en période de remplissage du bassin) • Prélèvement limité à 1% du débit biennal (débit de plain bord ou morphogène)	Modéré	ME1 : Récupération des eaux de ruissellement pour les besoins en lavage (mise en place d'un bassin de 150 000 m³) ME2 : Circuits fermés et mise en place d'un clarificateur et d'une presse à boues MR1 : Augmentation du débit seuil pour le prélèvement dans le ruisseau de Magne (de 52l/s à 100 l/s) → concentration du pompage durant les périodes de moyennes et hautes eaux	Faible
Qualité de l'air		Les émissions dans l'atmosphère liées au projet sont : • Les envois de poussières générées par : - la circulation des engins et des camions sur les pistes, - la reprise des matériaux à la pelle mécanique ou décapage ou bulldozer ; - le déchargement des déchets inertes ; - le fonctionnement de l'installation et notamment des concasseurs.	Faible	ME1 : Pratique du double fret MR1 : Arrosage des pistes par temps sec MR2 : Entretien des engins et des pistes MR3 : Limitation de la vitesse de circulation MR4 : Déchargement des camions au plus près de la zone travaillée MR5 : Remise en état et ensemencement progressifs	Faible

Thématique		Impact potentiel	Niveau d'impact sans mesure	Mesure d'évitement (ME), de réduction (MR), de compensation (MC) ou de suivi (MS)		Impact résiduel
		Les gaz d'échappement des engins de chantier et des camions Nouvelles installations en eau non génératrices de poussières. Augmentation potentielle des envols de poussières liée à l'augmentation de l'activité de remblayage Déchets inertes non putrescibles, absence de nuisances olfactives. Mesures déjà mises en œuvre par la société.		MS1 : Suivi des retombées de poussières		
Climat		Utilisation d'énergie électrique et de Biocarburant B100 Augmentation des émissions globales de gaz à effet de serre dans le cadre du projet mais diminution à la tonne de granulats produite principalement grâce à la mise en place de l'unité de lavage sur le site	Faible	MR1 : Modernisation des installations dans le cadre de l'appel à projet DECARB IND 2021 de l'Ademe – déjà réalisée ME1 : Utilisation de biocarburant B100 – déjà en place ME2 : Pratique du double fret		Faible
Topographie		Apport de matériaux inertes extérieurs supplémentaire sur une large partie du site permettant d'obtenir une topographie plus proche de l'état initial et plus homogène	Positif	-		Positif
Paysage – Aire de perception	Proche	Visibilité de l'exploitation depuis le chemin agricole longeant l'exploitation Actuellement : présence d'un merlon périphérique sur une portion le long du chemin qui ne couvre pas la totalité des vues lors de la phase d'exploitation	Faible à modéré	Pendant l'exploitation	MR1 : Conservation du merlon périphérique en bordure Ouest MR2 : Prolongation du merlon vers le nord et développement d'une haie arbustive par régénération naturelle ciblée	Faible à sans impact
				Après exploitation		Sans impact
	Intermédiaire	Visibilité de l'exploitation depuis la plaine de la commune de Douzy Le masque boisé qui ceinture l'exploitation masque actuellement l'exploitation	Faible à modéré	Pendant l'exploitation	MR3 : Plantation de jeunes plans forestiers au sud du site Remise en état du site : activités agricoles, couvert forestier et haies bocagères	Faible à sans impact
				Après exploitation		Sans impact
	Éloignée	Visibilité de l'exploitation depuis plusieurs points de vue du village de Mairy, situé en position de coteau dominant	Faible à modéré	Pendant l'exploitation	Impact visuel inhérent à l'activité extractive, profondeur de la fouille et l'éloignement ne permettant pas de mettre en oeuvre des mesures d'atténuation visuelles	Modéré comme actuellement
				Après exploitation	Remise en état du site : activités agricoles, couvert forestier et haies bocagères	Sans impact
Patrimoine culturel et archéologique		Absence de covisibilité depuis le château de Lamécourt à 1,4 km du site. Aucun site classé ou inscrit au titre de la protection des sites ou site patrimonial remarquable dans un rayon de 3 km du projet. Diagnostics archéologiques d'ores et déjà prescrits sur les terrains restant à exploiter (5 ha doivent encore être diagnostiqués) Aucune surface supplémentaire à décaper dans le cadre du projet.	Sans impact	ME1 : Respect de la réglementation concernant l'archéologie préventive		Sans impact
Faune – flore	Phase travaux (décapage) hors période de forte sensibilité	Impacts ciblant uniquement l'intérieur de la carrière, avec seulement un secteur « renaturalisé » non affecté par les activités en cours → secteur lavage granulats Activité sans conséquence dommageable en termes d'habitats et de flore : aucune espèce végétale protégée ni habitat patrimonial concernés. Aucun habitat strictement indicateur de zone humide (arrêté du 24/06/2008) identifié.	Négligeable à réduit pour les reptiles Négligeable à moyen pour l'entomofaune	ME1 : Ne pas étendre l'exploitation de sa carrière de Douzy à l'Ouest avant le développement de nouveaux habitats MR1 : Choix d'une période et d'une méthodologie adaptée lors des différentes phases de travaux MR2 : Prise en compte de la Pie-grièche écorcheur MR3 : Réduction du risque de pollution et des envols de poussières		Négligeable
	Phase d'exploitation	Aucun intérêt faunistique majeur identifié au droit du secteur projeté pour implanter l'installation de lavage des granulats. Impact potentiel sur le lézard des murailles voire l'Orvet fragile et sur l'entomofaune (absence d'espèce patrimoniale). choix d'un calendrier d'intervention adapté (hors période sensible).	Positif pour les reptiles Négligeable pour l'entomofaune	MS1 : Développer un nouveau réseau de haies MS2 : Mise en place de micro-habitats pour la faune MS3 : Prise en compte des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) MS4 : Veille naturaliste		

Thématique		Impact potentiel	Niveau d'impact sans mesure	Mesure d'évitement (ME), de réduction (MR), de compensation (MC) ou de suivi (MS)	Impact résiduel
	Remise en état		Neutre voir positif selon remise en état		
Natura 2000		Site en dehors de toute zone Natura 2000 et à distance raisonnable Absence d'incidence direct sur les habitats et les espèces et indirect sur les oiseaux	Sans impact	-	Sans impact
Populations		Voir : • Qualité de l'air et odeurs) • Paysage et perception, • Trafic ; • Bruits et vibrations ; • Emissions lumineuses ; • Santé.	-	-	-
Activités économiques		Pérennisation des emplois Absence de site industriel à moins de 1,4 km Projet au sein d'un site existant sans consommation supplémentaire d'espace agricole ou forestier Amélioration de la remise en état par apport de matériaux inertes extérieurs sur une large partie du site permettant d'obtenir une topographie plus proche de l'état initial et plus homogène. Chemin de Mohimont déjà déplacé à l'ouest du site pour les promeneurs	Sans impact voire positif pour l'agriculture	Remise en état du site : activités agricoles, couvert forestier et haies bocagères MR1 : Conservation du merlon périphérique en bordure Ouest MR2 : Prolongation du merlon vers le nord et développement d'une haie multi-strate par régénération naturelle ciblée MR3 : Plantation de jeunes plans forestiers au sud du site	Sans impact voire positif
Trafic		Secteur desservi par un réseau routier à fort trafic Activités représentant une part importante du trafic poids-lourds sur la RD n°8043 au niveau de Douzy et à l'entrée de Bazeilles. Augmentation de la production entraînant une augmentation du trafic qui en moyenne sera proche de la situation de 2025. Aménagements pour la desserte du site déjà en place : évitement des habitations pour rejoindre les routes à 2*2 voies	Faible	Route rejoignant la zone d'activité des Grands Grèves depuis la RD n°17 et permettant d'éviter le bourg de Douzy et les habitations déjà réalisée.	Faible
Bruit		Emissions sonores liées : • A l'installation actuelle et aux activités d'extraction et de remblayage existantes sur le site en périodes diurne (7h-19h voire 21h en période de forte activité) et nocturne (5 h et 7h) ; • Aux nouvelles installations de lavage des granulats et des stériles, uniquement en période diurne ; • Aux activités de remblayage sur de nouveaux périmètres au sein de la carrière en périodes nocturne et diurne ; Absence de dépassement des seuils réglementaires attendus en période diurne. En l'absence de mesure et en période nocturne, un dépassement de l'émergence réglementaire possible lors du remblayage au sud-ouest du site à l'altimétrie la plus haute sur les habitations les plus proches de ce remblayage.	Modéré	ME1 : Absence de fonctionnement des nouvelles installations de lavage en période nocturne MS1 : Réalisation de campagnes de mesure des émissions sonores MR1 : Adaptation de l'activité en période nocturne lors du remblaiement de la zone 1 au-delà de 200 m NGF	Faible
Vibrations		Vibrations liées aux engins et installations sans impact à l'extérieur du site. Vibrations liées aux tirs de mines maîtrisées par les mesures d'ores et déjà mises en place.	Faible	MR1 : Optimisation des tirs de mines (baisse de la charge unitaire grâce à deux détonations par trou) MS1 : Plan de tir MS2 : Mesure des vibrations durant les tirs	Faible

Thématique	Impact potentiel	Niveau d'impact sans mesure	Mesure d'évitement (ME), de réduction (MR), de compensation (MC) ou de suivi (MS)	Impact résiduel
Emissions lumineuses	Emissions lumineuses liées : • Aux phares des véhicules tôt le matin et plus tard le soir ; • Aux éclairages des installations de traitement et des bandes transporteuses dans les mêmes conditions. Absence de visibilité sur le site depuis les abords proches grâce au relief et au couvert végétale. Pas de gêne du voisinage.	Faible	ME1 : Absence de fonctionnement des nouvelles installations de lavage en période nocturne	Faible

► Effets sur la santé

► Poussières et gaz

Les émissions sur ces installations concernent principalement les émissions diffuses de poussières (dont de la silice cristalline) produites par les activités :

- Liées à la foration et aux tirs de mines ;
- Au niveau des voies de circulation (roulage des engins) ;
- Au niveau des stocks de matériau (manipulation des matériaux et action du vent sur les stocks) ;
- Au niveau des installations de traitement (les opérations de transfert, concassage et criblage).

Des métaux autres que la silice et des polluants gazeux (oxyde d'azote (NOx), Composés Organiques Volatiles (COV), ou dioxyde de soufre (SO2)) sont susceptibles d'être émis par les moteurs des engins et des camions, ou encore lors des tirs de mines. Néanmoins le retour d'expérience de GINGER BURGEAP sur les études sanitaires des carrières montre que les quantités annuelles de ces substances sont faibles.

Le suivi des retombées de poussières dans l'environnement, déjà en place, montre des valeurs nettement inférieures aux valeurs réglementaires fixées dans l'arrêté ministériel encadrant les activités de carrière. Compte tenu de la nature des installations ajoutées (en eau) et des mesures déjà en place, notamment pour le remblayage (arrosage des pistes, pratique du double fret, limitation de la vitesse de circulation, déchargement des camions au plus près de la zone travaillée), de la présence d'écrans boisés en direction des habitations, le niveau d'exposition aux poussières restera très faible.

Le risque sanitaire potentiel associé aux émissions atmosphériques du projet peut être écarté.

► Rejets aqueux

Les rejets aqueux à considérer sont principalement les eaux s'infiltrant au droit de la zone de remblayage avec des matériaux inertes.

Afin de calculer les incidences du projet de remblayage sur la qualité de la nappe et les usages de l'eau, un modèle hydrogéologique 3D a été réalisé incluant les captages du secteur.

Le captage AEP de la Jonquette étant situé en latéral hydraulique, il n'est pas dans l'emprise des incidences. Une source non exploitée et un puits agricole ont été identifiés dans l'emprise des incidences. Les résultats de la modélisation montrent des eaux conformes aux eaux distribuées pour l'alimentation en eau potable pour le puits agricole et aux eaux brutes (pouvant être utilisées pour l'eau potable après traitement) pour la source et cela en prenant des hypothèses sécuritaires. Cette source n'est pas exploitée pour l'eau potable.

Le risque sanitaire potentiel associé à l'infiltration des eaux via la zone de remblayage peut être écarté.

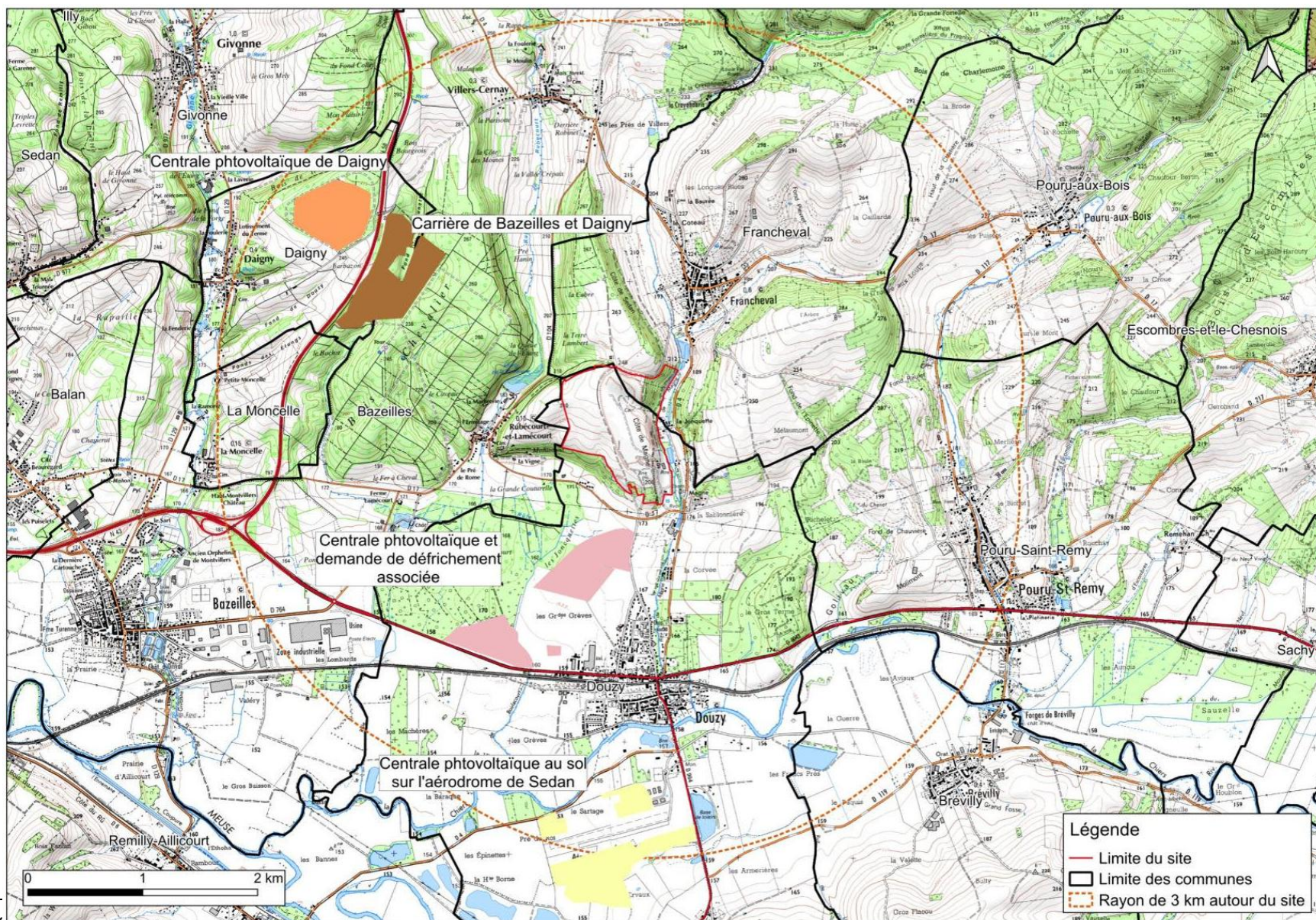
5. Effets cumulés avec les autres projets connus

Les projets identifiés pour l'analyse des effets cumulés dans un rayon de 3 km sont les suivants :

- Projet de centrale photovoltaïque au sol sur l'aérodrome de Sedan – Douzy par la SAS centrale photovoltaïque de l'aérodrome de Sedan-Douzy, non construite à ce jour ;
- Projet d'extension d'une carrière de calcaire à Bazeilles et Daigny, par la Société des Carrières de l'Est (NEXSTONE), en cours d'exploitation ;
- Projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol à Douzy, par la SASU DOUZY PV, dont les structures sont construites et les panneaux installés ;
- Projet de construction et d'exploitation d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Daigny, par la société TSE, mise en service.

Ils sont localisés sur la carte suivante.

Figure 3 : Projets pris en compte dans le cadre de l'analyse des effets cumulés



Etant donné les activités projetées et les localisations, des effets cumulés sont envisageables au niveau écologique, trafic routier et paysage.

► Trafic

Les différents projets génèrent un cumul de trafic supplémentaire sur la RD n°8043 :

- De façon très ponctuelle pour la construction de la centrale photovoltaïque sur l'aérodrome de Sedan ;
- Au niveau du secteur à 2*2 voies sur la RD n°8043 pour la Carrière NEXSTONE.

La carrière NEXSTONE a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation en décembre 2023. Ce trafic s'intègre déjà dans l'existant.

Les impacts cumulés sur le trafic sont faibles.

► Paysage

Au regard des caractéristiques propres aux quatre opérations, deux ne présentent aucune covisibilité avec le site de la carrière de Douzy. Les deux projets au sud présentent quant à eux des situations de covisibilités potentielles en l'absence de mesures d'intégration paysagère suffisantes. Toutefois, les perceptions sont éloignées, fragmentées et implantées d'un seul côté de la voirie, susceptibles de générer tout au plus des effets cumulés à faible impact avec la carrière de Douzy.

► Ecologie

Le projet MCA est sans conséquence dommageable sur la flore et les habitats.

Compte tenu du caractère limité des surfaces concernées, du maintien des continuités écologiques locales, de l'absence d'enjeu patrimonial identifié et des mesures de réduction retenues, aucun effet cumulé significatif sur les reptiles n'est attendu avec les autres projets recensés dans le secteur.

Compte tenu de l'absence d'enjeu entomologique majeur, de la faible emprise du projet au regard des habitats similaires présents dans le secteur et de la nature des autres projets recensés, aucun impact cumulé significatif sur l'entomofaune n'est retenu.

Le projet MCA n'aura pas d'impact sur les zones NATURA 2000.

Aucun effet cumulé significatif n'est attendu sur l'écologie.

6. Description des solutions de substitution raisonnables examinées par le maître d'ouvrage

Plusieurs raisons justifient le choix de ce site.

Ce sont :

- La situation du projet au sein du périmètre carrière de la société MCA autorisée par arrêté préfectoral du 21 octobre 2015 ;
- La nécessité d'un apport de remblais extérieurs pour améliorer la remise en état de la carrière ;
- L'accessibilité routière du site, depuis un réseau structurant, évitant les habitations grâce à la route construite par la société MCA rejoignant la zone d'activité des Grands Grèves ;
- La possibilité d'y réaliser un projet compatible avec le contexte environnemental dans lequel il s'inscrit d'un point de vue :

- Hydrogéologique : la configuration hydrogéologique du site et les adaptations proposées permettent l'apport de remblais K3+ et TN+ sur le site ;
- Paysager : les perceptions sont limitées depuis l'extérieur du périmètre MCA et principalement éloignées ;
- Ecologique : le projet s'inscrivant sur un périmètre déjà en exploitation, les impacts sont limités ;
- Hydraulique : le prélèvement dans le ruisseau de Magne peut être adapté pour réduire les impacts grâce à la place nécessaire pour la mise en place d'un bassin étanche.

Les solutions de substitutions peuvent s'envisager selon :

- **La localisation du projet** : s'agissant d'un site existant, aucune solution de substitution raisonnable n'est envisagée ;
- **Le périmètre du site** : l'observation de la Pie grièche écorcheur en bordure ouest du site a décidé la société MCA à ne pas étendre la carrière dans le cadre de ce projet. Finalement, il n'y aura pas d'augmentation de l'activité d'extraction du gisement. La production supplémentaire de granulats proviendra principalement du lavage des stériles ;
- **La localisation de l'installation de lavage des granulats** : l'unité de lavage des granulats aurait pu être maintenue sur le site de BEMACO à Warcq. Le déplacement sur le site de Douzy permet une diminution des émissions de gaz à effets de serre par tonne de granulats produite grâce à la réduction des émissions associées au transport ;
- **La remise en état** : Le projet n'empêche pas la remise en état du site telle qu'envisagée dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2015. L'apport supplémentaire de matériaux inertes extérieurs permet d'améliorer la topographie finale. Aucune solution de substitution ne serait plus adaptée.

- Dossier de demande d'autorisation environnementale unique de modification d'une carrière et d'une installation de traitement
Pièce jointe n 4ter – Résumé non technique de l'étude d'impact
6. Description des solutions de substitution raisonnables examinées par le maître d'ouvrage

